



LE TRAVAIL EN HAUTEUR

Formation à la prévention des risques liés du travail en hauteur

ORGANISATION

Public concerné :
Tout le personnel

Pré-requis :
Maîtriser les savoirs de base.
Avoir une aptitude médicale au travail en hauteur

Durée :
7 heures, soit 1 jour

Participants :
10 maximum, 2 minimum

Méthodes pédagogiques :
Méthode interactive,
interrogative et démonstrative.
Méthode heuristique et
applicative pour les mises en
application réelle.

Modalités d'évaluation :
Formatives et sommatives

Matériel pédagogique :
Ordinateur, Vidéo projecteur,
exemples de documents, EPIs
supports stagiaires.

Intervenant :
Formateur travail en hauteur.

Sanction de la formation :
Attestation de fin de formation

**Maintien et Actualisation des
compétences :**
Conseillé 1 jour tous les 3 ans

OBJECTIFS

- Identifier et prévenir les risques liés au travail en hauteur
- Apporter des solutions techniques, organisationnelles et humaines dans le respect des principes généraux de prévention
- Maîtriser les risques liés au travail en hauteur

PROGRAMME

La prévention des risques professionnels dans le cadre du travail en hauteur

- Qu'est-ce que le travail en hauteur ?
- Savoir identifier les principes généraux de prévention
- Appréhender la notion de risque avec le travail en hauteur
- Les 9 principes généraux de prévention
- Sinistralité liée au travail en hauteur
- Le processus d'apparition du dommage
- La réglementation sur le travail en hauteur

La vérification et l'utilisation des appareils et équipements de sécurité avec

- La vérification des appareils de levage de personnes : échelles, échafaudages, plates-formes de travail, etc.
- Faire le bon choix des matériels (Normes relatives aux échelles)
- **Savoir utiliser/identifier l'équipement de protection collective**
- Respecter les prescriptions des garde-corps provisoires et permanent
- Respecter les prescriptions des escaliers, échelles à marches et échelles fixes
- Respecter les prescriptions des plates-formes
- Respecter les prescriptions des dispositifs de recueil souples (filets en grandes nappes et filets sur consoles)
- **Savoir utiliser/identifier l'équipement de protection individuelle (EPI)**
- Assurer le port obligatoire des EPI (chaussures de sécurité, casques, etc.)
- Maîtriser l'utilisation et l'installation des systèmes de protection

Evaluation

CADRE REGLEMENTAIRE

Art . L.4141-1 du code du travail « L'employeur organise et dispense une information des travailleurs sur les risques pour la santé sécurité et les mesures prises pour y remédier... »

Art . L.4141-2 du code du travail « L'employeur organise une formation pratique et appropriée à la sécurité au bénéfice ... Des travailleurs qu'il embauche... »



Tawfik ATTALLAOUI - Référént ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com